

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2023-273
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE
.....
COMMUNE DE CASTELNAUDARY
.....

Matière : FONCTION
PUBLIQUE

Sous matière :
PERSONNEL
CONTRACTUEL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

OBJET :
**CREATION
DE POSTES
VACATAIRES
ET
PRECISIONS
DE
REMUNERA-
TION POUR
TOUS LES
PERSONNELS
VACATAIRES**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU
EXECUTOIRE

CONVOCACTION
CONSEIL EN DATE
DU : 07
NOVEMBRE 2023

AFFICHAGE EN
DATE
DU : 07
NOVEMBRE 2023

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU **16 NOV. 2023**

Séance du Conseil Municipal du lundi 13 novembre 2023
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL,
François DEMANGEOT, Bernard GRIMAUD, Nicole CATHALA -
LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline RATABOUIL,
Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte BATIGNE, Giovanni
ZAMAI, Pierre BARBAUD, Denis BOUILLEUX, Élisabeth
ESCAFRE, Régine SURRE, Sabine CHABERT, Michel RATABOUIL,
Chantal BARTHES, Javier DE LA CASA, Agnès SOULIER, Bruno
PERLES, Audrey GAIANI, Zohra KUFEL, Gérard MONDRAGON

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

Evelyne GUILHEM donne procuration à Hélène GIRAL,
Marie-Claude BOURREL donne procuration à Nicole CATHALA -
LEGUEVAQUES,
Nicolas ASENSIO-VERGNES donne procuration à Bruno PERLES,
Delphine SANTINI donne procuration à Régine SURRE,
Préscillia GRANIER donne procuration à Audrey GAIANI,
Adrien ROUZAUD donne procuration à Philippe GREFFIER,

Absents : Karole CAFFIER, Thierry ROSSICH, Martine LACOMBE,

Secrétaire : Madame Audrey GAIANI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les collectivités peuvent recruter des personnels vacataires pour pallier certaines missions ponctuelles. Ceux-ci doivent réunir les trois conditions suivantes :

- Recrutement pour exécuter **un acte déterminé**
- Recrutement discontinu et répondant à un **besoin ponctuel**
- **Rémunération attachée à l'acte.**

Compte tenu du statut spécifique des vacataires, celui-ci convient particulièrement pour les missions suivantes :

- Activités de recensement de la population,

- Distribution de chocolats aux personnes âgées en fin d'année,
- Visite du Père Noël dans les écoles et lors du spectacle de fin d'année pour les enfants du personnel,
- Surveillance de baignade saisonnière,
- Accompagnement des enfants handicapés sur les temps périscolaires.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'accepter le principe du recrutement de vacataires afin de réaliser ces missions sans désorganiser l'ensemble des services.

Monsieur le Maire précise la rémunération de chaque vacation selon le tableau suivant :

Mission	Rémunération
Recensement	Selon la délibération spécifique
Distribution des chocolats	Taux horaire du smic
Visite du Père Noël	Taux horaire du smic
Surveillance de baignade	Taux horaire du smic * 1.5
Accompagnement d'enfants handicapés	Taux horaire du smic + 10 %

Les crédits nécessaires figurent au budget.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE le principe du recrutement de vacataires pour réaliser des missions ponctuelles.

AUTORISE Monsieur le Maire à recruter plusieurs vacataires pour les différents besoins chaque année.

APPROUVE la rémunération des vacataires selon le tableau ci-dessus.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 13 novembre 2023



Le Maire,

Patrick MAUGARD
Patrick MAUGARD

Ampliation faite le **16 NOV. 2023**

Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le : **15 NOV. 2023**

Par publication le : **16 NOV. 2023**

Par délégation,
Le Directeur Général des Services
Nicolas NAYRAL



Envoyé en préfecture le 15/11/2023
Reçu en préfecture le 15/11/2023
Publié le 
ID : 011-211100763-20231113-DB2023273-DE